

Hier, s'est tenue la réunion de rentrée de la commission paritaire de branche. A l'ordre du jour, un point extrêmement important notamment aux yeux du PEPS : la réduction de l'enveloppe financière conventionnelle dédiée à la formation professionnelle par l'opérateur de compétences : AKTO.

En effet, le 11 août 2021, les Président et Vice-Président de notre opérateur de compétences AKTO écrivaient à la branche, qu'après un audit financier, l'OPCO révisait à la baisse le montant alloué à nos fonds conventionnels. Cette baisse intervient après la découverte par le Conseil d'Administration d'AKTO de la mise en place d'un abondement à 113% de notre contribution conventionnelle sans, apparemment, l'aval du CA d'OPCALIA, notre gestionnaire de fonds de la formation professionnelle d'avant la réforme. Sans cette décision « politique », les sommes allouées, depuis 2017, ont dû être remboursées à l'OPCO. Réduisant ainsi notre capacité financière à 1,4 M€.

financements pour les formations de cette année mais aussi pour retisser un lien de confiance entre cet opérateur et la branche afin que de telles mésaventures ne se reproduisent plus.



Lors de cette même réunion, en réponse à notre demande de réunion de la commission de suivi du régime de prévoyance, le PEPS a renouvelé son refus de participer toute réunion de la dite commission tant que notre représentant en assurera la Présidence. Bien que ce ne soit pas au patronat de décider qui représente le collège des salarié.e.s, un tel chantage laisse, semble-t-il, indifférentes les autres organisations syndicales qui n'ont eu aucune réaction. En attendant, le régime complémentaire de santé et prévoyance se retrouve comme un bateau sans capitaine. Apparemment, cela ne dérange que la CGT !

Le PEPS est vent debout contre cette décision qui, bien que cavalière, est tout à fait légale. Il souhaite associer les organisations syndicales, dans l'établissement d'un rapport de force, à l'encontre d'AKTO afin que celui-ci revienne sur sa décision.

Pour notre part, nous pensons qu'un contentieux avec AKTO serait contre productif. Nous souhaitons privilégier l'ouverture des discussions avec AKTO dans le but de trouver des solutions de

Bulletin d'adhésion

Nom et prénom : _____

Adresse personnelle : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél. : _____

Courriel : _____

Nom entreprise : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Secteur d'activité : PORTAGE SALARIAL _____

Catégorie professionnelle (cocher la case correspondante) :

Non-Cadres Cadre

A retourner par courrier à l'adresse située à gauche.